

## **Commission du Foot d'Animation**

**Concernant les plateaux U9 et U11, il est rappelé :**

- Qu'en cas de non-participation aux différents plateaux pour raison COVID (Cas contact et/ou cas confirmés) ou autre motif, les clubs ont l'obligation d'informer le district par mail (le vendredi avant 17h00 au plus tard).
- De la même façon, ils doivent informer les clubs organisateurs de leur absence sur un plateau au plus tard à J-1.
- **Si ces dispositions ne sont pas respectées, les clubs fautifs seront passibles d'une sanction financière et ce, à partir de ce week-end des 12 et 13/02/22 (décision du Comité Directeur).**

